



Fonds Social Lycéen

publié le 21/09/2023 - mis à jour le 11/03/2024

Descriptif :

Le Fonds Social Lycéen permet d'apporter une aide exceptionnelle aux familles pour faire face à des dépenses liées à la scolarité de leur enfant (achat de livres, transport, restauration scolaire, internat, etc...)

Sommaire :

- Comment obtenir une aide ?
- Examens des demandes de fonds social

Le Fonds Social Lycéen permet d'apporter une aide exceptionnelle aux familles pour faire face à des dépenses liées à la scolarité de leur enfant.

Il peut s'agir de tout ou en partie des frais d'internat, de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport ou de fournitures et manuels scolaires.

● [Comment obtenir une aide ?](#)

Demandez un dossier ou imprimez le !

 [Dossier de fonds social](#) (PDF de 510.3 ko)

Vous pouvez retirer un dossier au secrétariat de gestion de l'établissement et le retourner, avec les justificatifs demandés.

Si besoin, le Gestionnaire peut vous aider à remplir le dossier.

● [Examens des demandes de fonds social](#)

Les dossiers sont examinés de façon anonyme par une commission présidée par le Proviseur.

Le secrétariat de gestion reste à votre disposition pour toute information complémentaire.